

Règlement du Concours GalaxYBac 2022-2023

Le Concours GalaxYBac est un concours permettant l'accès post-bac aux cycles pré-ingénieur préalables aux formations d'ingénieur opérées au sein de CY Tech (95, 78 et 64), et de l'ISAE - Supméca (93). Le concours GalaxYBac permet d'intégrer le cycle Pré-Ingénieur préalable à l'entrée en cycle ingénieur, au niveau Bac+3. Toutes les formations accessibles à partir du niveau Bac+3 sont :

- Soit habilitées à délivrer le diplôme d'ingénieur par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur),
- Soit partenaires d'un établissement habilité à délivrer le diplôme d'ingénieur par la CTI, et liées par une convention menant à un double-diplôme.

Les partenaires de CY Tech avec lesquels sont opérées certaines formations sont les suivants :

- Grenoble Ecole de Management (GEM), Grande Ecole de management, implantée à Grenoble (38) et à Paris (14ème arrondissement),
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAV), située à Versailles (78),
- l'ISAE – Supméca, implantée à Saint Ouen (93),
- CY école de Design implantée à Saint Germain en Laye (78).

Table des matières

1.	Modalités d’inscription.....	3
1.1.	Candidats autorisés à s’inscrire	3
1.2.	Création du dossier de candidature	3
1.3.	Inscription.....	3
1.4.	Choix des formations.....	3
1.5.	Frais d’inscription au concours GalaxYBac	5
1.6.	Candidatures en admission complémentaire.....	5
1.7.	Candidats ayant besoin d’aménagements particuliers pour le concours.....	5
1.8.	Validation des dossiers de candidature	6
2.	Déroulement du concours.....	6
2.1.	Evaluation du dossier	7
2.1.1.	Evaluation des résultats sur les matières de tronc commun	7
2.1.2.	Evaluation des résultats sur les enseignements de spécialité	8
2.1.3.	Prise en compte des options	10
2.1.4.	Prise en compte de la Fiche Avenir	10
2.1.5.	Prise en compte des résultats aux épreuves terminales du baccalauréat	11
2.2.	Epreuves orales éventuelles.....	11
2.3.	Convocation.....	11
2.4.	Evaluation de l’épreuve orale.....	12
2.5.	Classement	12
2.5.1.	Sur dossier seul.....	12
2.5.2.	Sur dossier et entretien	13
2.5.3.	Communication des résultats.....	13
3.	Admission	13
4.	Nous contacter	14

1. Modalités d'inscription

L'inscription au Concours GalaxYBac vaut acceptation du présent règlement.

1.1. Candidats autorisés à s'inscrire

Le Concours GalaxYBac est ouvert aux élèves inscrits en Terminale Générale pour l'année 2022-2023, dans un lycée français ou membre des réseaux AEFÉ (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, www.aefe.fr) ou MLF (Mission Laïque Française, www.mlfmonde.org).

L'admission est conditionnée à l'obtention du baccalauréat avant la rentrée 2023.

Le concours GalaxYBac n'est pas ouvert aux candidats :

- déjà titulaires du Baccalauréat général, S, STI2D, STL ou d'un diplôme supérieur
- préparant le Baccalauréat en candidats libres
- dans un lycée à l'étranger ne faisant pas partie du réseau AEFÉ ou MLF

Ceux-ci doivent proposer leur candidature en admission parallèle dans la formation de leur choix (en 1^{re} année ou en année supérieure s'ils entrent dans les critères d'éligibilité) via le portail GalaxYSup (étudiants titulaires du Bac dont le dernier diplôme a été obtenu dans un cycle d'enseignement français) ou via les admissions internationales sur le site web de CY Tech (étudiants internationaux ou français dont le dernier diplôme a été obtenu dans un cycle d'enseignement étranger).

1.2. Création du dossier de candidature

Les candidats ne peuvent s'inscrire au Concours GalaxYBac qu'à partir du portail PARCOURSUP (www.parcoursup.fr) en suivant le calendrier et la procédure PARCOURSUP. Il leur appartient de consulter le calendrier et ses mises à jour éventuelles sur la plateforme à l'adresse www.parcoursup.fr.

1.3. Inscription

L'inscription est effectuée exclusivement sur Internet, sur la plateforme PARCOURSUP suivant le calendrier. Sont considérés comme inscrits au Concours GalaxYBac, les candidats pour lesquels le dossier enregistré est complet et le paiement des frais de candidature réalisé.

1.4. Choix des formations

Le Concours GalaxYBac réunit 10 formations rattachées à trois campus : Cergy (95), Pau (64) et Saint Germain en Laye (78). Chaque formation est identifiée par le ou les diplôme(s) au(x)quel(s) elle permet d'accéder, et le campus auquel elle est rattachée.

Dans le cas où la formation permet de disposer d'une sensibilisation à la recherche, elle est qualifiée de « voie recherche », et se déroule en 5 ans. Dans le cas où la formation est dispensée par deux établissements, et conduit à l'obtention de deux diplômes, elle est qualifiée de « Double-Diplôme ». Elle comporte deux établissements d'accueil, et permet de prétendre au diplôme de chacun de ces établissements, en 6 ans au lieu de 5 ans pour les autres formations.

En raison des partenariats mis en place pour les double diplômes, la formation peut se dérouler sur un ou deux sites géographiques dont la localisation est indiquée sur PARCOURSUP. Il appartient au candidat d'en tenir compte éventuellement pour son choix de formation. Aucune réclamation ou

demande de changement de formation ne pourra être prise en compte en cas de méconnaissance du site de formation.

Les candidats peuvent choisir autant de formations (sous-vœux) au sein du Concours GalaxYBac (vœu multiple) qu'ils le souhaitent, et ce avant la date limite fixée par PARCOURSUP. **L'ensemble de ces choix compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux autorisés.**

Etablissement(s) et campus	Intitulé de formation	Voie classique	Voie Recherche	Double diplôme	Durée de formation
CY Tech - Cergy (95)	Ingénieur en Mathématiques et Informatique option Sciences Physiques	✓			5 ans
CY Tech - Pau (64)	Ingénieur en Mathématiques et Informatique option Sciences Physiques	✓			5 ans
CY Tech - Cergy (95)	Ingénieur Mathématiques Informatique option Économie Finance	✓			5 ans
CY Tech - Cergy (95)	Ingénieur en Génie Civil	✓			5 ans
ISAE-Supméca (93) / CY Tech - Cergy (95)	Ingénieur en Mécanique	✓			5 ans
CY Tech - Cergy (95)	Ingénieur en Biotechnologies et Chimie	✓			5 ans
CY Tech - Cergy (95)	Ingénieur en Biotechnologies et Chimie - voie recherche Chimie		✓		5 ans
CY Tech - Cergy (95)	Ingénieur en Biotechnologies et Chimie - voie recherche Biomatériaux pour la santé		✓		5 ans
CY Tech - Cergy (95) / Grenoble Ecole de Management Grenoble (38) (Paris 14e Arrondissement - 75)	Double diplôme Ingénieur Informatique Manager du numérique			✓	6 ans
ENSAV (78) / CY Tech - Cergy (95)	Double diplôme Ingénieur en Génie Civil - Architecte			✓	6 ans
CY Tech - Cergy (95) / CY - Ecole de Design (Saint-Germain-en-Laye - 78)	Double diplôme Ingénieur Informatique Designer			✓	6 ans

A noter :

- La formation d'ingénieur en Mécanique est portée par deux établissements mais ne donne lieu à la délivrance que d'un diplôme, celui d'ISAE Supméca.

- La formation ingénieur en Mathématiques et Informatique option Sciences Physiques est dispensée sur deux campus, elle donne donc lieu à deux choix différents (sous vœux) sur Parcoursup.

1.5. Frais d'inscription au concours GalaxYBac

Les frais d'inscription au Concours GalaxYBac représentent une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours. Ils sont réglables par carte bancaire sur le portail PARCOURSUP. Ils sont de 75€.

Les candidats bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français pour l'année scolaire 2022-2023, ainsi que les bénéficiaires de bourses EGIDE ou autres, profitent d'un tarif réduit des frais de concours se montant alors à 20€, sous réserve de l'envoi au Concours GalaxYBac de leur notification de bourse dans les délais impartis. Sur cette notification (relative à 2022-2023) le candidat devra impérativement mentionner le numéro de dossier PARCOURSUP.

Une fois l'inscription au Concours GalaxYBac effectuée sur PARCOURSUP, les frais de candidature ne sont pas remboursables, que le candidat soit absent aux éventuelles épreuves ou non, admis ou refusé dans l'une des formations. Des Conditions Générales de Vente sont consultables à l'adresse <https://concours-galaxy.fr/>

1.6. Candidatures en admission complémentaire

Le Concours GalaxYBac applique le guide de procédure spécifique de la plateforme PARCOURSUP pour :

- Les candidats non-inscrits avant mars 2023
- Les candidats inscrits mais n'ayant pas sélectionné de formation avant mars 2023

Dans ces deux cas, dans le cadre de la procédure complémentaire, le contingent de places éventuellement vacantes pourra permettre de proposer des admissions dans les formations concernées.

1.7. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour le concours

Les candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour les épreuves orales en raison d'un handicap ou d'une maladie chronique doivent l'indiquer sur PARCOURSUP dans la partie réservée à cet effet et fournir au Concours GalaxYBac une attestation établie par l'une des instances suivantes :

- la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- un praticien désigné par la CDAPH (Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées) ;
- le rectorat

L'attestation devra préciser la nature des aménagements demandés.

Sont acceptées les attestations établies pour l'année universitaire en cours.

Dans le cas où l'aménagement nécessaire consiste en temps supplémentaire, du temps supplémentaire sera accordé pour les épreuves orales si l'admission dans la formation concernée suppose une épreuve orale.

Le Concours GalaxYBac se réserve le droit de ne pas mettre en place tout ou partie des aménagements.

Les candidats ne peuvent pas bénéficier d'aménagement particulier si ce document n'a pas été transmis au Concours GalaxYBac dans les délais impartis. Le Concours n'envoie pas de justificatif mais le dossier PARCOURSUP comporte une mention « reçu » qui indique la réception du dossier.

Date limite d'envoi des attestations (aménagements pour handicap) :

6 avril 2023, le cachet de la poste faisant foi ou la date du mail faisant foi

Voir nos coordonnées en page 14.

Les demandes d'aménagements de scolarité peuvent faire l'objet du dépôt d'une « fiche de liaison handicap » sur PARCOURSUP. Cette dernière ne sera pas transmise aux établissements pour l'examen des vœux.

1.8. Validation des dossiers de candidature

Pour être effectives, les candidatures doivent faire l'objet d'un dossier d'inscription au Concours GalaxYBac entièrement rempli et validé sur le portail PARCOURSUP, les frais de concours doivent être réglés et les justificatifs éventuels (bourse, aménagements pour handicap) doivent être envoyés au Concours GalaxYBac dans les délais impartis.

L'inscription au Concours GalaxYBac sur PARCOURSUP étant dématérialisée, les candidats n'ont pas à imprimer et envoyer par la Poste leur fiche de candidature PARCOURSUP accompagnée de pièces complémentaires à l'exception des candidats devant justifier d'un statut particulier. Ces derniers doivent envoyer au Concours GalaxYBac leur fiche de candidature accompagnée des attestations adéquates (aménagement pour handicap, par exemple). (Voir nos coordonnées en page 14)

Date limite de modification des dossiers, de validation, d'impression et d'envoi au
Concours GalaxYBac des fiches de candidature* :

6 avril 2023

**Merci de vérifier les mises à jour éventuelles dans le calendrier communiqué sur le portail PARCOURSUP*

Aucun accusé de réception ne sera envoyé par le concours GalaxYBac, le candidat doit vérifier que son dossier a bien été reçu et enregistré en se connectant sur son compte personnel sur la plateforme PARCOURSUP. Le dossier doit être indiqué comme « reçu ». Dans le cas contraire, le candidat doit contacter le concours GalaxYBac de préférence par mail à contact.galaxybac@concours-galaxy.fr.

2. Déroulement du concours

Le concours GalaxYBac comporte une étude de dossier commune pour toutes les formations. Elle s'effectue selon des critères qui diffèrent mais sur un principe commun, détaillé au paragraphe 2.1. Pour les formations de type « voie recherche » et les doubles diplômes (voir liste au paragraphe 1.3), une épreuve orale vient compléter l'évaluation.

Il appartient aux candidats de vérifier l'exactitude des données enregistrées sur la plateforme PARCOUSUP. Il ne sera acceptée aucune demande de correction.

2.1. Evaluation du dossier

L'étude du dossier se décompose en plusieurs parties :

- Etude des résultats sur les matières de tronc commun de série générale, en classe de Première et de Terminale,
- Etude des résultats sur les enseignements de spécialité de Première et de Terminale,
- Analyse du Choix des options,
- Analyse de la fiche Avenir,
- Etude des notes obtenues aux épreuves anticipées des épreuves terminales du baccalauréat général, plus communément intitulées Oral et Ecrit de Français,
- Etude des notes obtenues aux épreuves terminales du baccalauréat général, dans les enseignements de spécialité suivis en Terminale, selon leur disponibilité au moment de l'analyse des dossiers.

Les candidats ayant redoublé la classe de terminale seront évalués sur leurs résultats de classe de première de 2020-2021, et ceux de la classe de terminale de 2022-2023.

Les éléments fournis ci-après sont susceptibles de modifications en cas d'annulation ou de report des épreuves nationales prévues en mars 2023 notamment.

2.1.1. Evaluation des résultats sur les matières de tronc commun

Afin de tenir compte du niveau global de notation du groupe, la note du candidat sera évaluée par rapport à la note moyenne du groupe.

Le score obtenu sur le tronc commun constitue 20% de l'évaluation du dossier.

En cas d'annulation ou de report des épreuves nationales prévues en mars 2022, le score obtenu sur le tronc commun constituera 25% de l'évaluation du dossier.

Pour la classe de Première, les matières de tronc commun qui sont prises en compte sont les suivantes :

- Français,
- LV1,
- Histoire-Géographie,
- Enseignement scientifique.

Pour la classe de Terminale, les matières de tronc commun qui sont prises en compte sont les suivantes :

- LV1,
- Histoire-Géographie,

- Enseignement scientifique,
- Philosophie.

Les résultats utilisés seront ceux des bulletins des trimestres ou semestres disponibles.

2.1.2. Evaluation des résultats sur les enseignements de spécialité

Une note globale des résultats aux enseignements de spécialité entre pour 25% dans le score global du candidat.

En cas d'annulation ou de report des épreuves nationales prévues en mars 2023, ce pourcentage sera porté à 50% de l'évaluation du dossier.

Les résultats affectés aux résultats des enseignements de spécialité (EDS) de Première et de Terminale sont pris en compte par des coefficients différents selon la formation envisagée, au sein du concours GalaxYBac. Les coefficients de pondération des EDS sont détaillés dans le tableau ci-après, pour chaque formation :

Coefficients de chaque Spécialité (entre 0 et 12)	Ingénieur en Mathématiques-Informatique								Ingénieur en Biotechnologie et Chimie	Doubls diplômes							
	Option Sciences physiques		Option Economie et Finance		Option Génie Civil		Ingénieur en Mécanique			Ingénieur en Génie Civil - Architecte		Ingénieur Informatique Manager du numérique		Ingénieur Informatique Designer			
	1ère	Term.	1ère	Term.	1ère	Term.	1ère	Term.		1ère	Term.	1ère	Term.	1ère	Term.		
Mathématiques	12	12	12	12	12	12	12	12	12	10	10	12	12	12	12	10	10
Numérique et sciences informatiques	10	10	10	10	10	10	10	10	10	6	6	10	10	10	10	5	5
Sciences de la vie et de la Terre	5	3	5	3	5	3	8	4	10	10	5	3	10	10	5	5	
Sciences de l'ingénieur	10	10	10	10	10	10	10	10	6	6	10	10	10	10	5	5	
Physique chimie	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5	5
Sciences économiques et sociales	5	3	7	7	4	1	8	4	6	6	4	1	6	6	5	5	
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5
Biologie, écologie	1	1	1	1	4	2	1	1	5	5	4	2	1	1	5	5	
Arts : histoire des arts, théâtre, arts plastiques, arts du spectacle, etc.	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	4	1	1	1	5	5	
Humanités, littérature et philosophie	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	5	5	
Langues, littératures et cultures étrangères	5	1	5	2	4	2	1	1	6	6	4	2	1	1	5	5	
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5

Le score du candidat pour chaque classe (Première et Terminale) est calculé en tenant compte de ses notes, affectées des coefficients ci-dessus, et en divisant par le maximum de coefficients possible, à savoir :

- 32 en classe de Première
- 22 en classe de Terminale

Par ailleurs le score global du candidat relativement aux EDS est construit à partir des résultats des EDS de classe de Première affectés d'un coefficient de 40%, et de ceux de Terminale affectés d'un coefficient de 60%.

2.1.3. Prise en compte des options

Sont prises en compte les options suivantes :

- Mathématiques expertes
- Mathématiques complémentaires
- Discipline Non Linguistique (DNL)

Pour les deux options *Mathématiques expertes* et *Mathématiques complémentaires*, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne (10/20). Ces derniers sont affectés d'un coefficient 2 et ajoutés au score total des enseignements de spécialités (calculé selon les indications du paragraphe 2.1.2). Un candidat ayant obtenu à l'une de ces options une note inférieure à 10/20 ne sera pas pénalisé.

Pour l'option Discipline non linguistique (DNL), la prise en compte s'effectue sous forme d'un bonus :

- attribué au candidat indépendamment des résultats obtenus,
- dont la valeur dépend de la formation choisie selon le tableau ci-dessous.

Ce bonus vient s'ajouter au score total des points, avec un coefficient 1.

Ingénieur en Mathématiques-Informatique				Ingénieur en Biotechnologie et Chimie	Doublés diplômes		
Option Sciences physiques	Option Economie et Finance	Option Génie Civil	Ingénieur en Mécanique		Ingénieur en Génie Civil - Architecte	Ingénieur Informatique Manager du numérique	Ingénieur Informatique Designer
2	2	2	2	0	2	2	0

2.1.4. Prise en compte de la Fiche Avenir

Les différents items évalués dans la Fiche Avenir font l'objet d'une prise en compte sous forme de bonus/malus afin de constituer un score entrant pour 5% dans le score de dossier.

2.1.5. Prise en compte des résultats aux épreuves terminales du baccalauréat

Une note globale des épreuves terminales entre pour 50% dans le score global du candidat. Elle se décompose de la façon suivante :

- Les épreuves anticipées de Français (Oral et écrit de Français) sont prises en comptes avec chacune un coefficient 3,
- Les épreuves finales de chaque enseignement spécialité suivi en Terminale sont prises en comptes avec chacune un coefficient 10.

En cas d'annulation ou de report des épreuves nationales prévues en mars 2023, seules les évaluations des épreuves anticipées de français seront conservées. Leur moyenne constituera la note globale des épreuves terminales, qui comptera pour 20% dans le score global.

2.2. Epreuves orales éventuelles

A l'issue de l'étude de dossier, les candidats postulant pour des formations de type « voie recherche » et les doubles diplômes (voir paragraphe 1.4) peuvent être déclarés admissibles. Dans ce cas, des épreuves orales sont obligatoires.

Une seule épreuve est réalisée pour l'ensemble des candidatures à une ou plusieurs formations de type « voie recherche ». Il s'agit d'un entretien de motivation d'une durée de 20 à 30 minutes.

Pour chaque candidature à une formation de type double diplôme, un entretien spécifique est réalisé :

- Pour le double diplôme - Ingénieur Informatique Manager du numérique, l'entretien porte sur la motivation du candidat et se déroule en Français avec une partie en anglais. L'épreuve dure au maximum 30 minutes.
- Pour le double diplôme - Ingénieur en Génie Civil - Architecte, et, il s'agit d'un entretien de motivation. L'épreuve dure au maximum 30 minutes.
- Pour le diplôme - Ingénieur en Informatique Designer, l'entretien d'une durée de 30 minutes portera sur la motivation de l'étudiant, sa culture générale. Si le candidat a une pratique artistique, il est conseillé de l'illustrer par un dossier, un portfolio, un site web. Ces éléments seront à communiquer de préférence avant l'entretien, par mail, à l'adresse qui sera précisée sur la convocation.

Tous les entretiens se déroulent en distanciel.

2.3. Convocation

Les épreuves orales peuvent se dérouler du lundi au vendredi inclus. Les candidats sont invités à réserver un créneau pour les épreuves orales du Concours GalaxYBac, par e-mail à l'adresse qu'ils ont transmise à PARCOURSUP et qu'ils s'engagent à consulter régulièrement conformément aux règles de PARCOURSUP.

Après avoir sélectionné un créneau sur la plateforme dédiée, les candidats reçoivent une convocation par email. Une modification du créneau choisie est possible, jusqu'à 48h avant le RDV (décompte effectué sur des jours ouvrés uniquement), à condition que des créneaux soient disponibles. En cas d'impossibilité majeure à la date fixée, ils sont invités à prendre contact dès que possible, aux heures ouvrables, avec le concours GalaxYBac par mail, à l'adresse contact.galaxybac@concours-galaxy.fr. Dans la mesure du possible, un nouveau créneau leur sera proposé.

L'entretien se déroule exclusivement en visio-conférence. Le lien Teams est disponible dans l'espace personnel du candidat sur la plateforme dédiée. Il est demandé aux candidats de se tenir prêts 15 min avant l'heure de l'épreuve, et de se munir d'une pièce d'identité qu'ils présenteront au jury.

Il appartient aux candidats de vérifier qu'ils disposent d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone, relié à internet et permettant de transmettre dans de bonnes conditions, à la fois le son et l'image. Tout problème technique incombant au candidat pourra entraîner une note éliminatoire.

Le concours GalaxYBac se réserve le droit d'aménager les épreuves en cas de nécessité.

Les épreuves orales auront lieu entre le 26 avril et le 05 mai

2.4. Evaluation de l'épreuve orale

L'évaluation de l'épreuve orale se base sur des critères relatifs aux contenus évoqués au paragraphe 2.2.

La note obtenue à l'issue de l'épreuve orale comptera dans l'évaluation finale des candidats, selon la formation envisagée, via la pondération indiquée dans le tableau suivant :

	Voies Recherche	Doubles diplômes		
	Ingénieur en Biotechnologie et Chimie	Ingénieur en Génie Civil - Architecte	Ingénieur Informatique Manager du numérique	Ingénieur Informatique Designer
coefficient des épreuves orales dans la note finale	40%	60%	30%	60%

2.5. Classement

2.5.1. Sur dossier seul

Pour les formations n'étant ni des « voies recherche » ni des doubles diplômes, le score obtenu en tenant compte des notes du dossier, permet d'établir le classement des candidats, pour chacune des formations.

La commission d'admission relative à chaque formation, pourra établir une liste de candidats dont les résultats ne permettent pas de les intégrer dans le classement final.

Le classement final de chaque formation est validé par un jury souverain, et communiqué à PARCOURSUP.

2.5.2. Sur dossier et entretien

Pour les formations de type « voie recherche » et les doubles diplômes (cf tableau du paragraphe 1.4), la note finale incluant l'évaluation du dossier et la note d'entretien permet d'établir le classement des candidats, pour chacune des formations.

En cas d'absence à une épreuve orale du Concours GalaxYBac :

- Si l'épreuve est celle des formations de type « voie recherche », le candidat ne pourra être classé dans aucune formation de cette catégorie. Tout candidat dans ce cas sera donc considéré comme démissionnaire.
- Si l'épreuve est celle relative à un double diplôme, le candidat ne pourra être classé dans la formation concernée. Tout candidat dans ce cas sera donc considéré comme démissionnaire.

La commission d'admission relative à chaque formation, pourra établir une liste de candidats dont les résultats ne permettent pas de les intégrer dans le classement final.

Le classement final de chaque formation est validé par un jury souverain et communiqué à PARCOURSUP.

2.5.3. Communication des résultats

Conformément au règlement PARCOURSUP, les candidats seront informés de la proposition de formation qui leur est faite via le portail PARCOURSUP. Chaque candidat peut être déclaré « admis », « en liste d'attente » ou « non admis ». Les candidats doivent alors suivre la procédure indiquée par PARCOURSUP pour accepter ou non la proposition qui leur a été faite dans les délais impartis. Nous vous invitons à lire attentivement le guide utilisateur que PARCOURSUP met à la disposition des candidats.

Lorsque les candidats admis acceptent la proposition d'admission d'une des formations du Concours GalaxYBac, ils sont informés de la procédure et de la date limite d'inscription.

Aucune communication de résultats ne peut être faite en dehors de PARCOURSUP.

Le Concours GalaxYBac ne communique pas leurs notes aux candidats ni le détail des classements.

Toutes les réclamations doivent être formulées par lettre recommandée avec Accusé Réception et adressées au Concours GalaxYBac dans les 5 jours calendaires qui suivent la communication des résultats sur PARCOURSUP. Le contenu de la lettre doit être précis et argumenté afin que le jury puisse y répondre, et comporter obligatoirement le numéro d'identification PARCOURSUP.

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. Voir nos coordonnées en page 14.

3. Admission

L'acceptation d'une admission dans l'une des formations du Concours GalaxYBac pour les candidats appelés lors des phases d'admission sur la plateforme PARCOURSUP n'est effective qu'au moment de la validation du vœu, sans conservation d'autres vœux ou de vœux en liste d'attente. Elle est en outre subordonnée à l'examen des pièces officielles susceptibles d'être réclamées par la formation concernée.

Toute fraude, tentative de fraude ou infraction au règlement, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription sur la plateforme PARCOURSUP, soit lors des épreuves orales, peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de la proposition d'admission.

4. Nous contacter

Pour tout **envoi de document n'étant pas fourni sur le dossier du candidat dans PARCOURSUP à Concours GalaxYBac**, vous pouvez :

- Nous envoyer un mail à

contact.galaxybac@concours-galaxy.fr

- Nous envoyer un courrier postal à

I-EISTI - Concours GalaxY Bac
A l'attention de Mme ARNAUD
Avenue du Parc
95000 CERGY

Pour toute question relative au **contenu des formations**, aux **modalités de concours**, veuillez-vous adresser à

cytech-orientation@cyu.fr